



Note de présentation brève et synthétique

Compte Financier Unique 2023

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif jusqu'en 2022 et à compter de 2023, le compte financier unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'exercice 2023 est donc le premier pour lequel le syndicat vote un compte financier unique.

Document mis à disposition sur le site Internet www.smbam.fr et dans les locaux du syndicat sur demande.

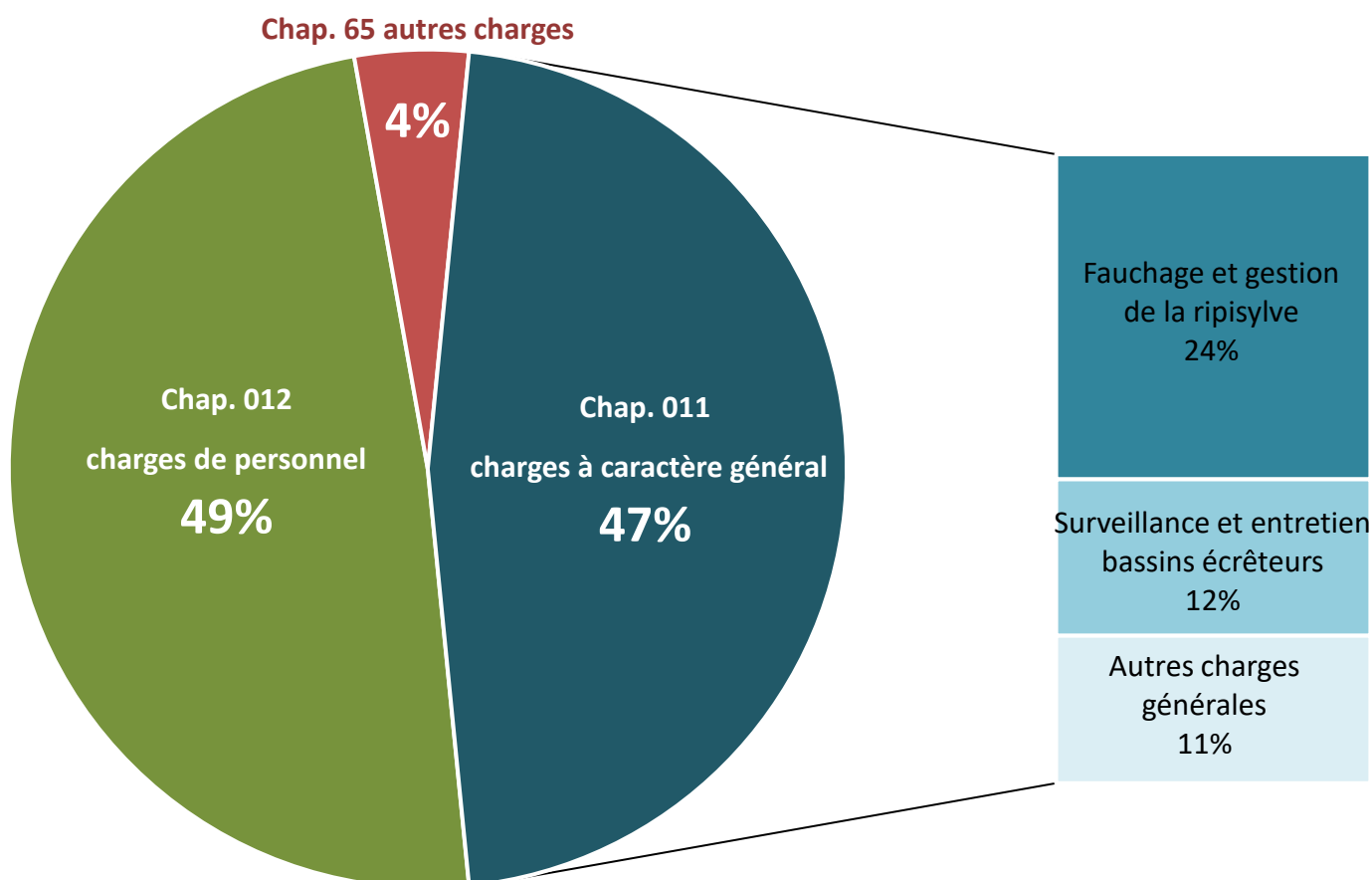
1. FONCTIONNEMENT

L'exercice 2023 génère un excédent de fonctionnement de 198 157,97 €.

1.1. Dépenses de fonctionnement

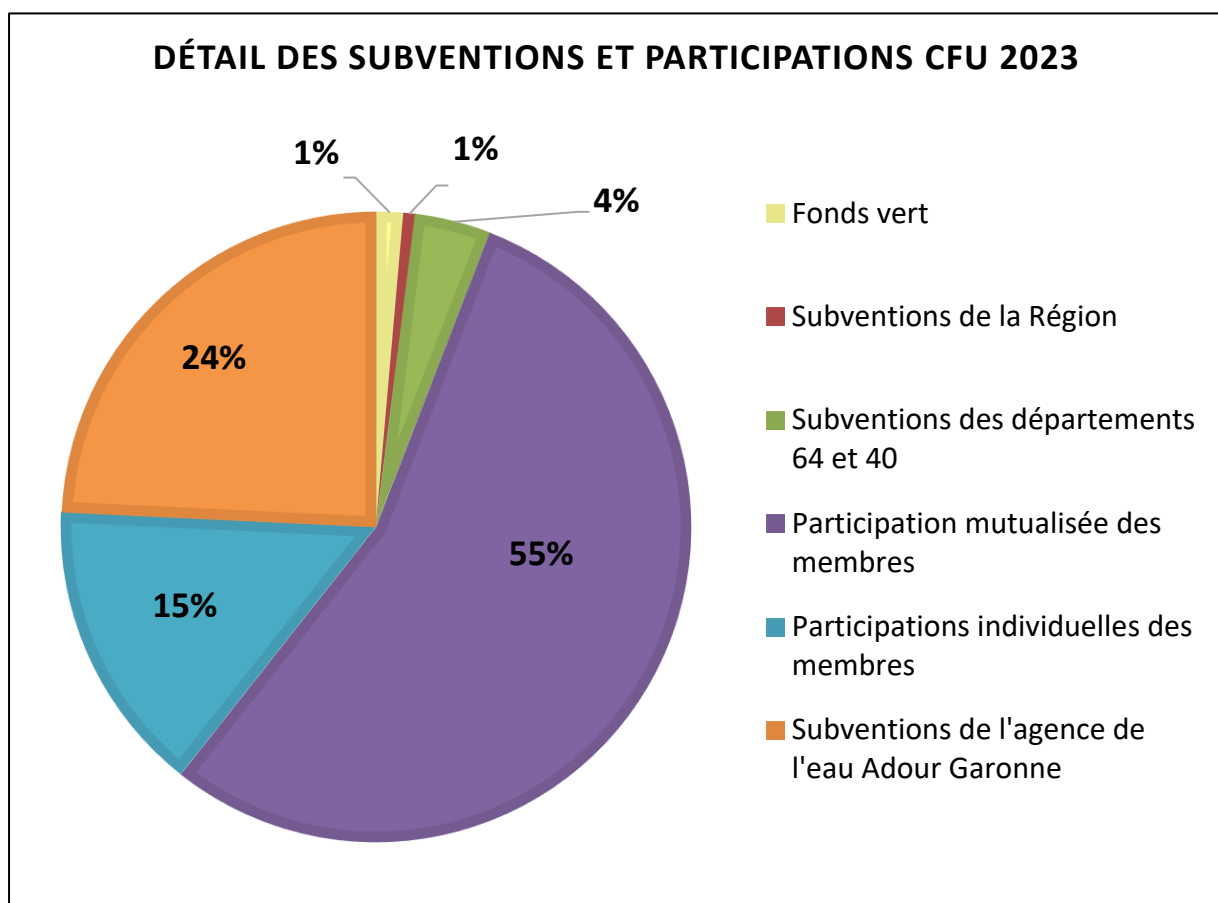
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
CHAPITRES	CFU 2023
011 Charges à caractère général	302 829,46 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	315 182,60 €
65 Autres charges de gestion courante	28 391,33 €
Total dépenses réelles	646 403,39 €
042 Opérations d'ordre	133 314,57 €
TOTAL	779 717,96 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2023

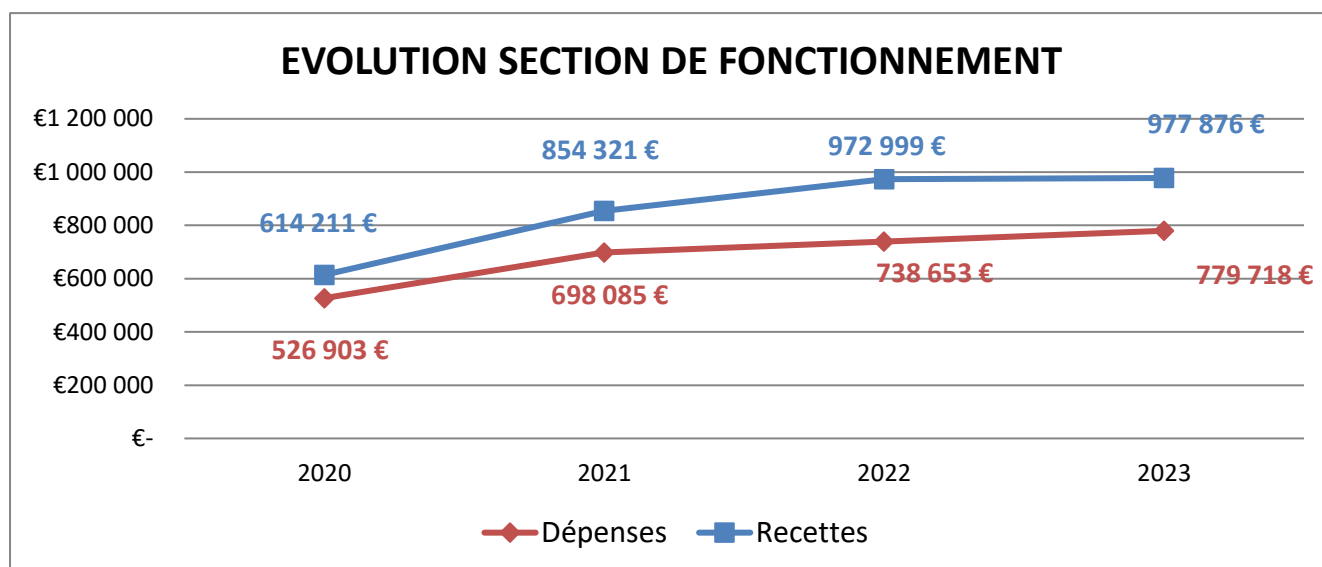


1.2. Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
CHAPITRES	CFU 2023
013 Atténuations de charges	3 071,11 €
70 Produits des services, domaines, ventes	26 012,40 €
74 Dotations, subventions et participations	897 531,59 €
75 Autres produits de gestion courante	419,52 €
76 Produits financiers	22,50€
77 Produits exceptionnels	54,00 €
Total recettes réelles	927 111,12 €
042 Opérations d'ordre	50 764,81 €
TOTAL	977 875,93 €



1.3. Evolution de la section de fonctionnement depuis 2020



Les **dépenses de fonctionnement se stabilisent**, pour rappel, elles avaient augmenté en 2020 et 2021 avec l'agrandissement du syndicat.

Les dépenses relatives aux programmes de travaux de gestion et de fauchage ainsi que les charges issues de la surveillance et de l'entretien des bassins écrêteurs sont désormais bien identifiées et restent stables par rapport à 2022.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des participations des adhérents du syndicat (C.A.P.B., C.C.P.O.A., C.C. du Seignanx, C.C.M.A.C.S., C.A. du Grand Dax) et des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Concernant les participations, en 2023, la participation dite mutualisée n'a pas augmenté. Elle permet de maintenir et pérenniser les programmes de travaux pluri annuels.

Les subventions dont la principale reste celle de l'Agence de l'Eau Adour Garonne évoluent proportionnellement aux charges de personnel et aux programmes de travaux de gestion.

1.4. Résultat de la section de fonctionnement

Le **résultat de l'exercice 2023** en fonctionnement s'élève à un excédent de **198 157,97 €**.

Le **résultat de clôture 2023 (résultat cumulé)** quant à lui est de **533 004,50 €** contre 550 668,40 € en 2022.

2. INVESTISSEMENT

L'année 2023 génère un excédent d'investissement de 259 299,92 €.

2.1. Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
CHAPITRES	CFU 2023
20 Immobilisation incorporelles	20 856,31 €
21 Immobilisations corporelles	68 189,41 €
23 Immobilisations en cours	13 866,00 €
Opérations - programmes de travaux	362 164,34 €
Total dépenses réelles	465 076,06 €
040 Opérations d'ordre	50 764,81 €
041 Opérations patrimoniales	1 872,00 €
TOTAL	517 712,87 €

Le chapitre 20 comprend les frais d'étude suivants :

- la fin de l'étude de définition des systèmes d'endiguement sur le territoire de la CAPB,
- la fin des études pour la rédaction des documents nécessaires au classement administratif des 4 bassins écreteurs de crues.

Le chapitre 21 comprend principalement les dépenses relatives à l'achat des sondes, d'une remorque, d'outillage technique et à la remise en état du bateau.

Le chapitre 23 correspond aux travaux de remise en état de la cale de mise à l'eau du Vimport sur la commune de Rivière-Saas-Et-Gourby.

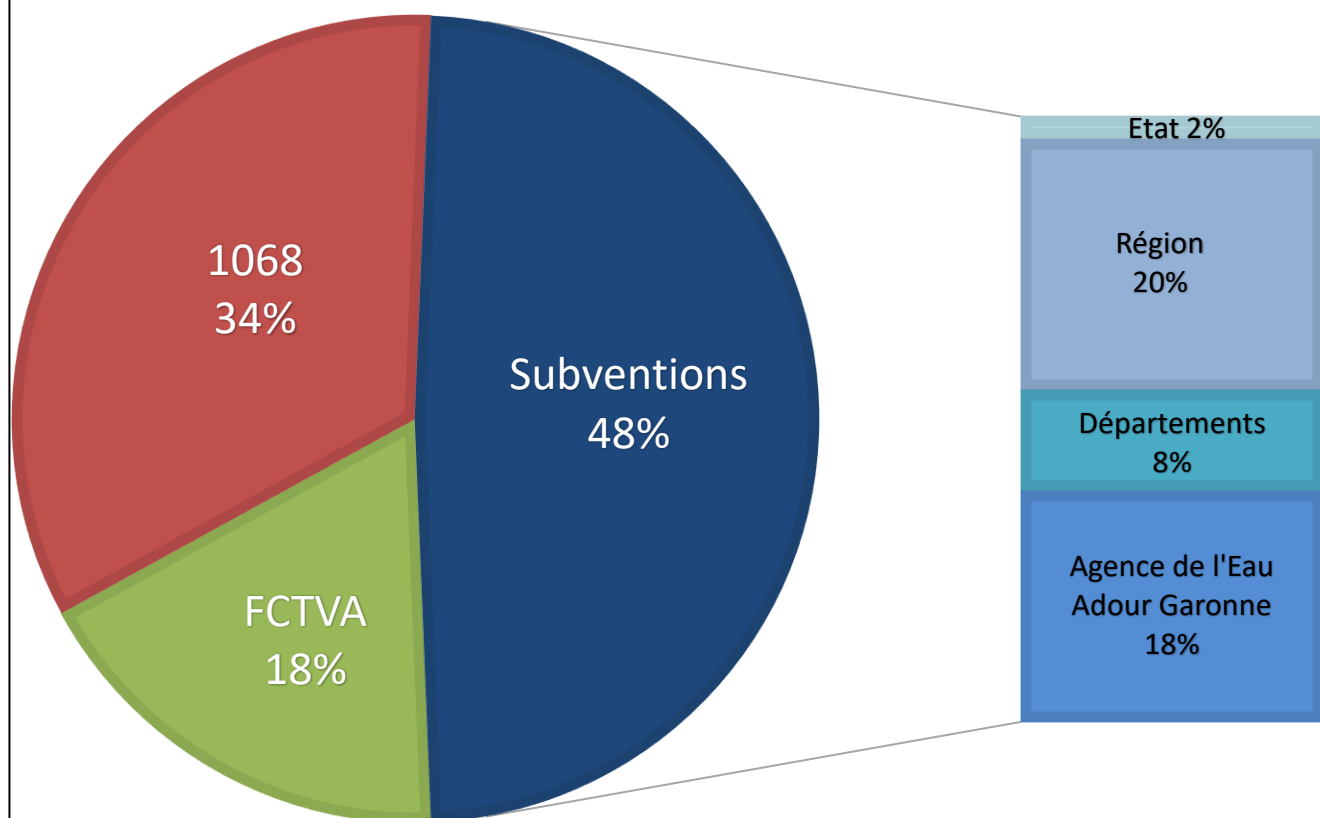
Détail des opérations – programmes de travaux

Opération	Chapitre	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser
202201 Ouvrages hydrauliques 2022	23	4 992,00 €	4 992,00 €	0 €
202203 Restauration ripisylve 40 2022	23	132 804,00 €	130 577,76 €	0 €
202204 Restauration ripisylve Aran Ardanavy	23	11 359,00 €	11 300,00 €	0 €
202206 Travaux crues décembre 2021	23	74 408,00 €	74 392,41 €	0 €
202207 Travaux Berge Came	23	33 420,00 €	20 136,00 €	11 320,80 €
202301 Ouvrages hydrauliques 2023	23	96 000,00 €	26 326,17 €	5 112,00 €
202302 Restauration ripisylve DPF 64 2023	23	69 600,00 €	31 920,00 €	13 896,00 €
202303 Restauration ripisylve 40 2023	23	240 000,00 €	35 174,40 €	127 680,00 €
202305 Travaux ouvrage hydraulique Bidouze	23	36 000,00 €	27 345,60 €	0 €

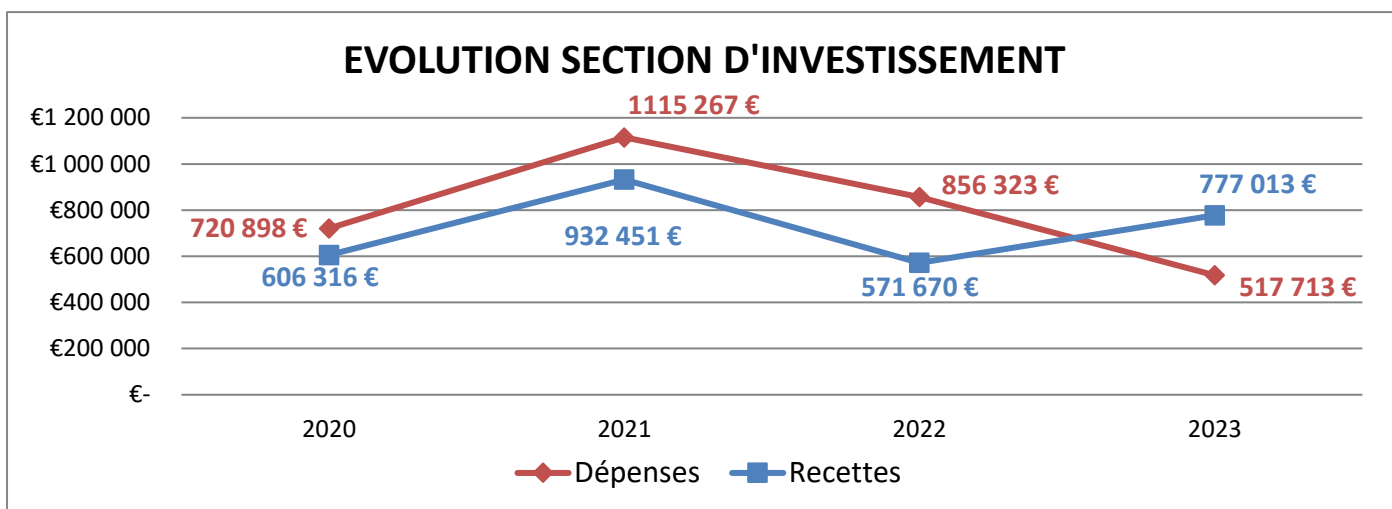
2.2. Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
CHAPITRES	CFU 2023
10 Dotations, fonds divers et réserve	329 140,26 €
13 Subventions d'investissement reçues	312 685,96 €
Total recettes réelles	641 826,22 €
040 opérations d'ordre	133 314,57 €
041 Opérations patrimoniales	1 872,00 €
TOTAL	777 012,79 €

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT CFU 2023



2.3. Evolution de la section d'investissement depuis 2020



Les dépenses d'investissement, diminuent en raison de la fin des programmes de travaux suite aux crues de 2019 et 2021.

Pour rappel, elles avaient largement augmenté en 2021 en raison des opérations d'ordre (patrimoniale).

Les recettes d'investissement varient depuis 2020 en fonction des restes à réaliser et du paiement des subventions. Elles augmentent en 2023 avec le versement du solde des subventions relatives aux travaux suite aux crues en N+1 et même N+2.

2.4. Les restes à réaliser

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Opération	Article	Budget total	Réalisation	R.A.R.
202207 Travaux berge Came	2313 - construction en cours	33 420,00 €	20 136,00 €	11 320,80 €
202301 Ouvrages hydrauliques 2023	2313 - construction en cours	48 000,00 €	10 957,16 €	5 112,00 €
202302 Restauration ripisylve DPF64	2313 - construction en cours	69 600,00 €	31 920,00 €	13 896,00 €
202303 Restauration ripisylve 40	2314 - construction en cours sur sol d'autrui	240 000,00 €	35 174,40 €	127 680,00 €
Non individualisé	21351 – Bâtiments publics	110 000,00 €	54 767,95 €	9 759,96 €
Total dépenses		501 020 €	152 955,51 €	167 768,76 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Article	Désignation	Budget total	Réalisation	R.A.R.
1322	Région	155 320,00 €	129 913,96 €	22 875,60 €
1323	Département	115 861,95 €	52 078,10 €	61 372,97 €
1328	Autres	152 300,00 €	119 057,90€	17 450,00 €
Total recettes		423 481,95 €	301 049,96 €	101 698,57 €

1.1. Résultat de la section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2023 en investissement s'élève à un excédent de 259 299,92 €.

Le résultat de clôture 2023 (cumulé) est excédentaire de 124 264,10 €, contre un résultat déficitaire en 2022 de 135 035,82 €.

2. RÉCAPITULATIF RESULTAT DE GESTION 2023

	RESULTAT DE CLOTURE DE L EXERCICE PRECEDENT ANNEE 2021	PART AFFECTEE A L INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
INVESTISSEMENT	149 617,54 €		-284 653,36 €	-135 035,82 €
FONCTIONNEMENT	434 825,31 €	118 502,65 €	234 345,74 €	550 668,40 €
TOTAL	584 442,85 €		-50 307,62 €	415 632,58 €

	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT ANNEE 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023
INVESTISSEMENT	-135 035,82 €		259 299,92 €	124 264,10 €
FONCTIONNEMENT	550 668,40 €	215 821,87 €	198 157,97 €	533 004,50 €
TOTAL	415 632,58 €		457 457,89 €	657 268,60 €

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

	Compte 001- excédent d'investissement - budget 2024	124 264,10 €
RAR DEPENSES		167 768,76 €
RAR RECETTES		101 698,57 €
SOLDE CUMULÉ INVESTISSEMENT	(si montant négatif besoin) Excédent financement	58 193,91 €
AFFECTATION RESULTAT	Article 1068	66 070,19 €
REPRISE 002	Compte 002 - excédent de fonctionnement - budget 2024	466 934,31 €

4. ENDETTEMENT DU SYNDICAT ET EPARGNE NETTE

Le syndicat n'a plus de dettes.

L'évolution de l'épargne nette du syndicat depuis 2020 (hors excédent cumulé) :

	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	460 632,85 €	803 556,20 €	972 999,20 €	927 111,12 €
Dépenses réelles de fonctionnement	403 053,52 €	562 767,45 €	596 782,28 €	646 403,39 €
<i>EPARGNE BRUTE</i>	<i>57 579,33 €</i>	<i>240 788,75 €</i>	<i>376 216,92 €</i>	<i>280 707,73 €</i>
Capital des emprunts	13 871,16 €	0 €	0 €	0 €
EPARGNE NETTE	43 708,17 €	240 788,75 €	376 216,92 €	280 707,73 €